



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/45
8 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingt-deuxième session
Genève, 8 et 9 septembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 8 septembre 2009, à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens:
 - a) Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T);

¹ Les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html>). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) à retourner, deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (violet.yee@unece.org) ou par télécopie (+41-22-917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

- b) Corridors de transport paneuropéens, projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER);
 - c) Goulets d'étranglement des infrastructures.
3. Liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays:
 - a) Rapport du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays;
 - b) Activités de suivi.
4. Liaisons de transport Europe-Asie:
 - a) Rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie;
 - b) Autres initiatives en matière de transport entre l'Europe et l'Asie.
5. Transports dans la région méditerranéenne:
 - a) Rapport du Centre d'études des transports pour la Méditerranée;
 - b) Réseau de transport euroméditerranéen.
6. Tendances et difficultés dans le domaine des transports:
 - a) Examen de la situation et des nouvelles tendances des transports dans la région de la CEE;
 - b) L'expérience turque;
 - c) L'internalisation des coûts externes dans les transports;
 - d) Le financement des infrastructures de transport.
7. Monuments liés aux transports méritant d'être inscrits au patrimoine mondial dans la région de la CEE.
8. Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
 - a) Comité des transports intérieurs;
 - b) Sûreté des transports intérieurs.
9. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché.
10. Évaluation biennale 2008-2009.
11. Questions diverses.
12. Dates de la prochaine session.
13. Adoption du rapport.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.5/45 – Ordre du jour provisoire annoté.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est son adoption.

Point 2: Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens

a) Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

Document: ECE/TRANS/WP.5/44 – Rapport de la vingt et unième session.

2. À sa vingt et unième session (9 et 10 septembre 2008), la Commission européenne (CE) a informé le Groupe de travail des progrès accomplis dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport (ECE/TRANS/WP.5/44, par. 3). La Commission donnera au Groupe de travail des informations sur la mise en œuvre des projets relatifs au Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et sur l'extension du réseau aux pays voisins de l'Union européenne (UE).

b) Corridors de transport paneuropéens, projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER)

Document: Document informel (disponible en salle de réunion).

3. Les responsables de certains corridors de transport paneuropéens et les directeurs des projets TEM et TER sont censés informer le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus et des activités menées au sujet de l'extension des grands axes de transport transeuropéens. Les représentants des pays concernés souhaiteront peut-être apporter des compléments d'information sur les faits marquants concernant les corridors de transport paneuropéens situés sur leurs territoires respectifs.

4. Vu l'évolution récente de la situation, le Groupe de travail souhaitera peut-être débattre des modalités selon lesquelles il peut contribuer au succès de l'un et l'autre des projets TEM et TER.

c) Goulets d'étranglement des infrastructures

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2009/1 – Publication du rapport sur les goulets d'étranglement et les activités y relatives; documents informels (disponibles en salle de réunion).

5. Lors de sa vingt et unième session, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'assurer la publication du rapport intitulé «Base méthodologique pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructures». Le texte final du rapport a été approuvé par le Comité des transports intérieurs à sa soixante et onzième session, en février 2009, puis publié par l'ONU. Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'avancement de la situation concernant la méthodologie

d'identification des goulets d'étranglement et son utilisation dans le cadre de la planification des infrastructures internationales.

Point 3: Liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays

a) Rapport du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays

Documents: ECE/TRANS/WP.5/GE.1/9 – Rapport du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays sur sa quatrième session; documents informels (disponibles en salle de réunion).

6. Le Président du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays informera le Groupe de travail des activités menées à bien par le Groupe et soumettra aux représentants, pour examen, un projet de rapport final du Groupe.

b) Activités de suivi

7. Le secrétariat soumettra au Groupe de travail, pour examen, des activités de suivi possibles.

Point 4: Liaisons de transport Europe-Asie

a) Rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

Documents: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2 – Rapport du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie sur sa première session; documents informels (disponibles en salle de réunion).

8. Le Président du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie informera le Groupe de travail des activités menées à bien par le Groupe et de celles prévues. Le Groupe de travail sera prié d'approuver la prolongation du mandat du Groupe d'experts pour une nouvelle période de deux ans.

b) Autres initiatives en matière de transport entre l'Europe et l'Asie

Documents: Documents informels (disponibles en salle de réunion).

9. Les représentants des initiatives en matière de transport entre l'Europe et l'Asie invitées donneront au Groupe de travail des informations sur leurs activités et leurs projets actuels ou futurs de coopération avec le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie. Le Groupe de travail souhaitera peut-être accepter cette coopération.

Point 5: Transports dans la région méditerranéenne

a) Rapport du Centre d'études des transports pour la Méditerranée

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2009/2 – Transports dans la région méditerranéenne; documents informels (disponibles en salle de réunion).

10. Le Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO) a été prié d'élaborer un rapport sur ses activités pour la vingt-deuxième session du WP.5. Les informations sur les activités récentes du CETMO figureront dans le document ECE/TRANS/WP.5/2009/2, qui sera soumis au Groupe de travail pour examen.

b) Réseau de transport euroméditerranéen

11. La Commission européenne donnera au Groupe de travail des informations sur les activités qu'elle mène dans le domaine du développement du réseau de transport euroméditerranéen.

Point 6: Tendances et difficultés dans le domaine des transports

a) Examen de la situation et des nouvelles tendances des transports dans la région de la CEE

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2009/3 – Examen de la situation et des nouvelles tendances des transports dans la région de la CEE; documents informels (disponibles en salle de réunion).

12. Le secrétariat a procédé à un examen de la situation et des nouvelles tendances des transports dans la région de la CEE, sur la base des statistiques disponibles et des contributions nationales (à consulter sous la forme de documents informels sur le site: <http://www.unece.org/trans/welcome.html>). Après une brève présentation de la version actualisée de cet examen (ECE/TRANS/WP.5/2009/3), le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les résolutions adoptées par les représentants des secteurs ferroviaire et routier, qui visent à atténuer les effets de la crise économique sur les transporteurs.

b) L'expérience turque

Documents: Documents informels (disponibles en salle de réunion).

13. Le Ministre des transports turc fera un exposé sur l'expérience de son pays en matière d'amélioration de la qualité des services de transport et de la coordination intermodale (y compris les liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays) dans le contexte actuel de libéralisation, d'élargissement de l'Union et de récession économique. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner l'expérience turque en matière d'adaptation aux changements cycliques et structurels intervenus dans les marchés des services de transport intérieur et indiquer s'il souhaiterait recevoir un rapport national similaire l'année prochaine.

c) L'internalisation des coûts externes dans les transports

Documents: Documents informels (disponibles en salle de réunion).

14. La Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER) exposera le point de vue du secteur ferroviaire sur l'internalisation des coûts externes. Le Groupe de travail souhaitera peut-être comparer ces conclusions à celles qui avaient été présentées par l'Union internationale des transports routiers (IRU) et l'expert invité à l'occasion de la vingt et unième session.

d) Le financement des infrastructures de transport

Documents: ECE/TRANS/WP.5/2009/4 – Financement des infrastructures de transport; documents informels (disponibles en salle de réunion).

15. À l'issue de deux présentations sur les effets de la crise économique mondiale sur le financement des infrastructures de transport, le Groupe de travail étudiera comment protéger les programmes d'investissement existants. Les participants examineront les moyens à mettre en œuvre pour imprimer un nouvel élan aux investissements dans les infrastructures de transport dans les pays en transition.

Point 7: Monuments liés aux transports méritant d'être inscrits au patrimoine mondial dans la région de la CEE

Documents: Documents informels (disponibles en salle de réunion).

16. Le secrétariat présentera un document expliquant combien il est important de préserver les grands monuments liés aux transports dans la région de la CEE et exposant les activités possibles en la matière. Le Groupe de travail souhaitera peut-être déterminer si ces activités peuvent être ajoutées à son programme de travail.

Point 8: Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Comité des transports intérieurs

Document: ECE/TRANS/206 – Rapport de la soixante et onzième session.

17. Le Comité des transports intérieurs (CTI) a tenu sa soixante et onzième session à Genève du 24 au 26 février 2009. Le Groupe de travail sera informé des décisions du Comité sur les questions liées à son programme de travail.

b) Sûreté des transports intérieurs

18. Le secrétariat informera le Groupe de travail des activités récentes et prévues du Comité des transports intérieurs dans le domaine de la sûreté des transports intérieurs.

Point 9: Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché

Documents: Documents informels (disponibles en salle de réunion).

19. Le Groupe de travail sera informé des activités du Conseiller régional et du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) au cours du premier semestre 2009.

20. Le Groupe de travail souhaitera peut-être inviter les gouvernements ainsi que les organisations et institutions internationales compétentes à contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) et à indiquer le type d'assistance qu'ils pourraient fournir.

Point 10: Évaluation biennale 2008-2009

Document: ECE/TRANS/WP.5/2009/5 – Évaluation biennale 2008-2009.

21. Le secrétariat présentera un questionnaire d'évaluation de la session et invitera les représentants à le remplir. Les réponses données au questionnaire précédent sont résumées dans le rapport de la vingt et unième session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.5/44, par. 26).

Point 11: Questions diverses

22. À ce jour, aucune proposition n'a été faite au titre de ce point de l'ordre du jour provisoire.

Point 12: Dates de la prochaine session

23. La vingt-troisième session du Groupe de travail devrait en principe se tenir à Genève les 7 et 8 septembre 2010.

Point 13: Adoption du rapport

24. En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la présente session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la présente session, assorti des dites décisions, sera établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera soumis au Comité des transports intérieurs.
